

MODALITES D'ADMISSION IRFASE RENTREE MAI 2024

FORMATION DIREIS Directrice/Directeur d'Établissements de l'Intervention Sociale

TEXTES ET REFERENCES

- Décret n°2007-221 du 19 février 2007 pris en application du II de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles relatif aux modalités de délégation et au niveau de qualification des professionnels chargés de la direction d'un ou plusieurs établissements ou services sociaux ou médico-sociaux

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT00000644756/>

La formation se déroule à l'IRFASE et s'effectue en partenariat avec l'Institut Meslay Montaigu-Vendée, certificateur. La certification finale a lieu à l'Institut Meslay Montaigu-Vendée (85)

CONDITIONS REQUISES A L'INSCRIPTION

Les candidats l'entrée en formation préparant au DIREIS doivent satisfaire aux prérequis ci-après et remplir au moins une des conditions suivantes :

- Avoir plus de 28 ans
- Justifier d'un diplôme ou titre certifié de niveau 6 (nomenclature CEC*, Bac+4) validé ou sur Validation des Acquis Professionnels
- Personnes exerçant une fonction de responsabilité dans le secteur social/ médico-social

MODALITES D'ADMISSION

Directement auprès de l'IRFASE :

Public

Vous êtes salarié en situation de responsabilité dans le secteur social ou médico-social :

- Vous devez candidater directement auprès de l'IRFASE et renseigner le dossier de candidature de la formation DIREIS sur notre site internet <https://irfase.fr/>
- Gratuité des frais d'admission à compter de janvier 2024

Cf. Calendrier sélections DIREIS

Pour cela :

- Avoir déposé un dossier de candidature dûment complété sur le site avec les pièces jointes demandées dont un projet de formation de 3 à 5 pages
- Avoir satisfait aux modalités d'admission organisées par l'IRFASE soit l'étude de dossier et l'entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et motivations au regard du projet de formation, de l'expérience en cohérence avec le projet professionnel.
- Pouvoir justifier de la prise en charge du financement des frais de formation (attestation et/ou devis signé).

NB : Dans le cadre de l'individualisation des parcours, les candidats souhaitant faire une demande devront adresser une lettre de motivation à la coordination de la filière.

En ce qui concerne les demandes relatives à la VAPP, nous vous invitons à vous rapprocher du pôle admissions / pole.admissions@irfase.com

CONTACTS ADMISSIONS DIREIS

Pour toute information, veuillez contacter

Stéphanie FARUCH – stephanie.faruch@irfase.com